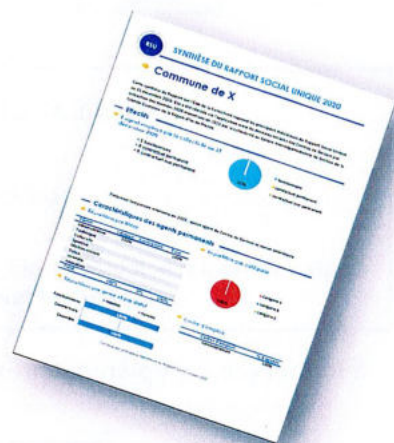




RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de b ne vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivit .

L'outil automatis  permettant la r alisation de cette synth se a  t  d velopp  par le Comit  Technique des Charg s d' tu Observatoires R gionaux des Centres de Gestion.

**Importer les donn es
RASSCT / HANDITORIAL / GPEEC**

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

COMMUNE DE DRANCY

Nom du correspondant : TORDJMANN YELLE

N° Département : 93

Téléphone : 0148965045

Code postal : 93700

Adresse mail : yelle-tordjmann@drancy.fr

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
AU 31 DECEMBRE 2021**

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité : 21930029000018

Type de collectivité :

06 - Commune (y compris commune nouvelle)

Veillez préciser :

• La collectivité...

* Est-elle affiliée au Centre de gestion ?

Oui

* Dispose-t-elle de son propre CST ?

Oui

- 01 - Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 - Département
- 03 - Service départemental d'incendie et de secours
- 04 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 - Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 - Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 - Caisse des écoles (CDE)
- 09 - Caisse de crédit municipal
- 10 - Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 - Communauté urbaine
- 12 - Communauté d'agglomération
- 13 - Communauté de communes
- 14 - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 - Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 - Syndicat de communes à vocation unique
- 17 - Syndicat mixte
- 18 - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 - Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)
- 20 - Pôle métropolitain
- 21 - Autre établissement public intercommunal
- 22 - Autre

Sommaire

Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.

Onglet

A - L'EMPLOI

Agents sur des emplois fonctionnels de direction

- IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement [IND 1.1.0](#)

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois

- IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe [IND 1.1.1](#)

- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe [IND 1.1.4](#)

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois

- IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement [IND 1.2.1](#)

- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie et par sexe [IND 1.2.4](#)

- IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2021 [IND 1.2.5](#)

- IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe [IND 1.3.1](#)

Les autres personnels

- IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe [IND 1.3.2](#)

Pyramide des âges des agents

- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2021 [IND 1.4.0](#)

Positions statutaires particulières au 31 décembre 2021 des agents gérés par la collectivité territoriale

- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97) [IND 1.4.1-1.4.4](#)

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)

- IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe [IND 1.6.1](#)

- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi [IND 1.6.2](#)

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

- IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire [IND 1.8.1](#)

B - RECRUTEMENT

- IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021 [IND 1.9.0](#)

- IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2021, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe [IND 1.9.1](#)

- IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2021, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement [IND 1.9.2](#)

- IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2021, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe [IND 1.9.3](#)

C - PARCOURS PROFESSIONNEL

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie [IND 1.9.4.0](#)

- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique [IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)

- IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)

Evolution de carrière

- IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 [IND 1.9.5-1.9.6.1](#)

- IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 [IND 1.9.5-1.9.6.1](#)

- IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique [IND 1.9.6.2](#)

- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 [IND 1.9.7](#)

- IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe [IND 1.9.8](#)

- IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure [IND 1.9.9](#)

D - ORGANISATION DU TRAVAIL

Congés et absences

- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents [IND 2.1.0](#)

- IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 [IND 2.1.1](#)

- IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences [IND 2.1.2](#)

- IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences [IND 2.1.3](#)

- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.10 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.1.10](#)

- IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus [IND 2.1.7](#)

- IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues [IND 2.1.8](#)

- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maladie [IND 2.1.9](#)

Temps de travail

- IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.2.0](#)

- IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.3 - Compte épargne-temps [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours [IND 2.2.4](#)

- IND 2.2.5 - Charte du temps [IND 2.2.5](#)
- IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2021, par sexe, filière et cadre d'emplois [IND 2.2.8](#)
- IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2021 [IND 2.2.9](#)

Temps partiel

- IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984 [IND 2.3.1](#)
- IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe [IND 2.3.2](#)
- IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe [IND 2.3.3](#)
- IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe [IND 2.3.4](#)
- IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe [IND 2.3.5](#)
- IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant [IND 2.3.6](#)

Télétravail

- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière [IND 2.4.1](#)
- IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail [IND 2.4.2](#)

E - REMUNERATIONS

Rémunérations

- IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)
- IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)
- IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)
- IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat [IND 3.3.9](#)
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes [IND 3.4.0](#)
- IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2021 [IND 3.4.0.1](#)

Indemnisation chômage

- IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)
- IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire [IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3](#)

Dépenses de fonctionnement

- IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel [IND 3.4.7](#)

1.1.0 Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2021.

Tableau 1.1.0.a : Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	3	1	0	0	0	0	1	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	0	3	1	0	0	0	1	1	0	0

Tableau 1.1.0.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.1.0.c : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL	0	0

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent 1.1.1 rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021.
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici, mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et
grade. Un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal.

Retour au sommaire

*Uniquement pour les SDIS

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Total		Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateur général	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Administrateur hors classe	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Administrateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATEURS	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Attaché hors classe	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché principal	9	0	0	0	5	4	9	0	0	0
Attaché	12	0	0	0	5	7	12	0	0	0
Attaché stagiaire	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
ATTACHES	23	0	0	0	10	13	23	0	0	0
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	9	0	0	0	5	4	9	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	10	0	0	0	1	9	10	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	16	0	0	0	4	12	16	0	0	0
Rédacteur stagiaire	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
REDACTEURS	36	0	0	0	10	26	36	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	36	0	0	0	0	36	36	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	96	0	0	0	15	81	96	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Dont SPV*		
	Temps complet	Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps non complet								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Adjoint administratif	24	0	0	0	3	21	24	0	0	
Adjoint administratif stagiaire	6	0	0	0	1	5	6	0	0	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	163	0	0	0	19	144	163	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	224	0	0	0	41	183	224	0	0	

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Tous emplois		Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS EN CHEF	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Ingénieur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	6	0	0	0	0	4	2	6	0	0
Ingénieur	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0
Ingénieur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS	8	0	0	0	0	6	2	8	0	0
Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0
Technicien principal de 2ème classe	10	0	0	0	0	8	2	10	0	0
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	4	0	0	0	0	2	2	4	0	0
Technicien stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS	16	0	0	0	0	12	4	16	0	0
Agent de maîtrise principal	24	0	0	0	0	20	4	24	0	0
Agent de maîtrise	15	0	0	0	0	15	0	15	0	0
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE MAITRISE	39	0	0	0	0	35	4	39	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	45	0	0	0	0	38	7	45	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	212	0	0	0	0	95	117	212	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	108	0	2	0	2	80	30	110	0	0
Adjoint technique stagiaire	22	0	0	0	0	13	9	22	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	387	0	2	0	2	226	163	389	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois			Dont SPV*		
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
		Temps de travail hebdomadaire moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						Sous- Total
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	451	0	2	0	2	280	173	453	0	

FILIERE CULTURELLE

Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur en chef	1	0	0	0	0	1	0	1	0
Conservateur	1	0	0	0	1	0	0	1	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	2	0	0	0	1	1	2		
Attaché principal de conservation du patrimoine	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Bibliothécaire principal	2	0	0	0	0	2	0	2	0
Bibliothécaire	2	0	0	0	0	2	0	2	0
Bibliothécaire stagiaire	1	0	0	0	1	0	0	1	0
BIBLIOTHECAIRES	5	0	0	0	1	4	5	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Dont SPV*		
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire moins de 17 H 30	17 H 30 à 28 H	28 H - DE 28 H ou plus					
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5	0	0	0	1	4	5	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	0	0	0	1	1	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7	0	0	0	2	5	7	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	0	0	0	2	0	2	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0	3	3	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	5	0	0	0	1	4	5	0	0
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	10	0	0	0	3	7	10	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	1	4	2	3	7	10	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	2	3	0	2	6	8	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus					
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	6	3	7	2	12	5	13	18	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	6	0	0	0	0	0	6	6	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	9	0	0	0	0	2	7	9	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine	1	0	0	0	0	0	1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	18	0	0	0	0	2	16	18	0
FILIERE CULTURELLE	49	3	7	2	12	15	46	61	0

FILIERE SPORTIVE									
Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	6	0	0	0	0	6	0	6	0
Educateur principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	2	0	2	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	4	0	0	0	0	4	0	4	0
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DES APS	12	0	0	0	0	12	0	12	0
Opérateur principal	1	0	0	0	0	0	1	1	0
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATEURS DES APS	1	0	0	0	0	0	1	1	0
FILIERE SPORTIVE	13	0	0	0	0	12	1	13	0

FILIERE SOCIALE									
Conseiller hors classe socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire							
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus					
Sous- Total									
Conseiller socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	41	0	0	0	0	41	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	28	0	0	0	0	28	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASEM	69	0	0	0	0	69	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	6	0	0	0	0	6	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS SOCIAUX	7	0	0	0	0	7	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps de travail hebdomadaire			Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps non complet								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE SOCIALE	79	0	0	0	0	79	79	0	0	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Médecin hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAGES-FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice hors classe	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet		Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail moins de 17 H 30	17 H 30 à 28 H ou plus						
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO- TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	0	0	1	0	1	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
infirmier en soins généraux de classe normale	4	0	0	0	0	4	4	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	5	0	0	0	1	4	5	0	0
Infirmier de classe supérieure	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	11	0	0	0	0	11	11	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	2	2	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	1	1	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	14	0	0	0	0	14	14	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3	0	0	0	0	3	3	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	4	0	0	0	0	4	4	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	25	0	0	0	2	23	25	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Dont SPV*		
	Temps complet	Temps non complet				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire		Sous- Total	Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H							
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire moins de 17 H 30 - DE 28 H ou plus	17 H 30 à 28 H	Sous- Total					
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Chef de service de police municipale	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	3	0	0	0	0	0	3	0	0
Chef de police municipale	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Brigadier-chef principal	9	0	0	0	0	0	6	3	0
Gardien-brigadier	11	0	0	0	0	0	8	3	0
Gardien-brigadier stagiaire	1	0	0	0	0	0	0	1	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	22	0	0	0	0	0	15	7	22
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	25	0	0	0	0	0	18	7	25

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps de travail hebdomadaire				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps non complet								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Sous- Total					

FILIERE INCENDIE SECOURS

Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS- COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire		Sous- Total					
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H ou plus						
Infirmier de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	

FILIERE ANIMATION									
Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire		Sous- Total					
moins de 17 H 30		17 H 30 à - DE 28 H ou plus							
Animateur principal de 1ère classe	5	0	0	0	3	2	5	0	0
Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur	2	0	0	0	1	1	2	0	0
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANIMATEURS	8	0	0	0	4	4	8	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	7	0	1	0	2	6	8	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	27	0	0	0	12	15	27	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	50	0	2	5	27	30	57	0	0
Adjoint territorial d'animation stagiaire	8	0	2	2	4	8	12	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	92	0	5	7	45	59	104	0	0
FILIERE ANIMATION	100	0	5	7	49	63	112	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois						Tous emplois		Dont SPV*	
	Temps complet	Temps de travail hebdomadaire				Sous- Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Temps non complet								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
TOTAL	966	3	14	9	26	417	575	992	0	

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

Filières	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	37,60	171,11
Catégorie A	12,08	9,26
Catégorie B	9,19	25,30
Catégorie C	16,33	136,55
FILIERE TECHNIQUE	253,84	147,26
Catégorie A	6,71	2,00
Catégorie B	10,94	3,50
Catégorie C	236,19	141,76
FILIERE CULTURELLE	11,94	40,72
Catégorie A	4,32	9,11
Catégorie B	5,62	17,52
Catégorie C	2,00	14,09
FILIERE SPORTIVE	12,67	1,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	12,67	0,00
Catégorie C	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE	0,00	73,49
Catégorie A	0,00	2,83
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	70,66
FILIERE MEDICO-SOCIALE	2,00	20,69
Catégorie A	2,00	3,61
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	0,00	16,08
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	22,17	5,77
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	3,00	0,00
Catégorie C	19,17	5,77
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	41,65	52,03
Catégorie B	4,40	5,73
Catégorie C	37,25	46,30
TOTAL	381,87	512,07

Type de recrutement										CDI		CDI		CDD					
Article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 84 (modifiée)										CDI		CDI		CDD					
Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1*	Article 3-3, 2*	Article 3-3, 3*	Article 3-3, 3* bis	Article 3-3, 4*	Article 3-3, 5*	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47, 136...)		Total		Ancienneté dans la collectivité		CDI		CDD			
Remplacants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temporarily non completed territorial establishments or establishments mentioned in Article 2, when the proportion of working time is inferior to 50%	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité			Temps complet	Temps non complet	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CADRE D'EMPLOIS																			
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	2	9	0	0	0	0	0	0	0	11	0	11	0	0	0	0	0	0	11
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	5	13	7	0	0	0	0	0	0	0	21	46	1	22	12	10	11	5	20
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																			
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																			
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																			
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																			
Animateurs	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12	0	12	0	0	0	0	7
Adjointes d'animation	2	32	0	0	0	0	0	0	0	3	37	14	23	34	0	3	0	14	20
FILIERE ANIMATION	2	44	0	0	0	0	0	0	0	3	49	26	23	46	0	3	0	3	21
TOTAL	9	242	8	2	0	0	0	0	0	32	293	232	61	260	14	16	16	105	156

* L'annulation des pourvois au regard de l'emploi du 08 mai 1997 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

1.2.4 Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

Filières	Hommes 1.2.4(1)	Femmes 1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	11,65	26,35
Catégorie A	8,65	6,00
Catégorie B	2,00	4,35
Catégorie C	1,00	16,00
FILIERE TECHNIQUE	50,55	36,81
Catégorie A	6,55	0,33
Catégorie B	4,79	1,67
Catégorie C	39,21	34,81
FILIERE CULTURELLE	9,21	10,47
Catégorie A	1,06	0,00
Catégorie B	7,15	10,47
Catégorie C	1,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	3,79	1,75
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	3,79	1,75
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	35,64
Catégorie A	0,00	4,39
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	31,25
FILIERE MEDICO-SOCIALE	15,00	31,00
Catégorie A	15,00	20,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	11,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,80	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,80	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	11,18	9,70
Catégorie B	4,00	1,09
Catégorie C	7,18	8,61
TOTAL	102,18	151,72

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminée au cours de l'année ?

	Fondement du recrutement						Cas particuliers	Total
	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°		
	Pas de cadre d'emploi existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité		
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	2	2
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	2	2
FILIERE CULTURELLE								
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	1	1
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	1	1
FILIERE SPORTIVE								
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE								
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS								
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	3	3

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2021			Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021		
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total	Hommes 1.3.1(3)	Femmes 1.3.1(4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	3	0	3	4	0	4
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	18	36	54	68	219	287
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	5	3	8	5	3	8
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0	0	0	0	0	0
Apprentis	9	14	23	11	14	25
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	43	156	199	58	173	231
Vacataires (hors jury de concours)	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	1	3	4
TOTAL	78	209	287	147	412	559

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2021		
	Hommes 1.3.1b(1)	Femmes 1.3.1b(2)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	3,00	0,00	3,00
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0,00	0,00	0,00
Assistants maternels	0,00	0,00	0,00
Assistants familiaux	0,00	0,00	0,00
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0,00	0,00	0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	34,66	66,48	101,14
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	5,00	3,00	8,00
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0,00	0,00	0,00
Apprentis	0,00	1,00	1,00
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	9,23	12,28	21,51
Vacataires (hors jury de concours)	0,00	0,00	0,00
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0,01	0,10	0,11
TOTAL	51,90	82,86	134,76

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2021.

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG ?	Non
---	-----

	Effectifs présents au 31 décembre 2021	
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0

Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)	0
--	---

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021	
Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

0	
---	--

IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels occupant un emploi permanent et un emploi non permanent au 31/12/21

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
		1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
HOMMES	moins de 20 ans	0	0	1
	20 à 24 ans	3	10	13
	25 à 29 ans	16	12	14
	30 à 34 ans	49	22	11
	35 à 39 ans	43	15	12
	40 à 44 ans	38	19	11
	45 à 49 ans	73	11	5
	50 à 54 ans	65	10	7
	55 à 59 ans	70	7	3
	60 à 64 ans	53	10	1
	65 ans et plus	7	5	0
TOTAL	417	121	78	
FEMMES	moins de 20 ans	0	1	38
	20 à 24 ans	4	11	31
	25 à 29 ans	15	29	16
	30 à 34 ans	40	28	12
	35 à 39 ans	47	28	16
	40 à 44 ans	60	21	21
	45 à 49 ans	81	13	23
	50 à 54 ans	103	12	22
	55 à 59 ans	125	17	21
	60 à 64 ans	88	9	8
	65 ans et plus	12	3	1
TOTAL	575	172	209	
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0	1	39
	20 à 24 ans	7	21	44
	25 à 29 ans	31	41	30
	30 à 34 ans	89	50	23
	35 à 39 ans	90	43	28
	40 à 44 ans	98	40	32
	45 à 49 ans	154	24	28
	50 à 54 ans	168	22	29
	55 à 59 ans	195	24	24
	60 à 64 ans	141	19	9
	65 ans et plus	19	8	1
TOTAL	992	293	287	

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2021, par sexe

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	0	3	3
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	22	23	45
<i>dont disponibilité de droit</i>	4	8	12
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	2	6	8
En congé spécial (article 99) <i>Fonctionnaires uniquement</i>	0	0	0
Détachés dans une autre structure (article 64)			
<i>Fonctionnaires uniquement :</i>			
Fonction publique d'Etat	0	2	2
Fonction publique hospitalière	0	0	0
Autre collectivité	0	1	1
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*			0

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Détachés au sein de leur propre collectivité :			
<i>Fonctionnaires uniquement</i>			
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	4	2	6
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	0	0
Changement de filière	1	0	1

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels			
Ensemble	0	0	0
<i>dont mis à disposition d'une organisation syndicale</i>	0	0	0

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ : fonctionnaires originaires d'une autre structure en poste en statutaire contractuel au 31/12/2021

au 31/12/2021	Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	0	0	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière	0	0	0	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure en poste en statutaire contractuel au 31/12/2021

au 31/12/2021	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mis à disposition de votre collectivité				
<i>dont originaire de la fonction publique d'Etat</i>	0	0	0	0
	0	0	0	0

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : voir le tableau récapitulatif des fonctionnaires pris en charge

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au cours de l'année ? (Vide)

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an	0	0	0
De 1 an à moins de 2 ans	0	0	0
De 2 ans à moins de 5 ans	0	0	0
entre 5 et 10 ans	0	0	0
Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :			
- de l'expiration des droits à prise en charge financière	0	0	0
- de l'admission à la retraite	0	0	0
- du non-respect grave et répété de ses obligations	0	0	0
- du refus répété des offres d'emplois proposées	0	0	0

Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2021 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	1	0	0	0
B	0	2	0	0
C	30	45	1	0

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent			
TOTAL		Dont apprentis	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0	0	0	0

1.6.2 - Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

Champ : toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a -- Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	7 793 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	519 €
Unités déductibles *	0,48

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2021	79
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	6,15
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	6,19

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

Tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	(Vide)
--	--------

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.8.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	(Vide)
--	--------

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL



1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2020 et ceux arrivés en 2021

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2020	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2021	Nombre de départs de la collectivité en 2021	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2021
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Tableau 1.9.1.c : Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

Charte de confidentialité des fonctionnaires de l'État - Dernière mise à jour le 10/01/2021 et révisée le 01/11/2024

	Fonctionnaires										Recrutement						
	Recrutement direct			Par			Par voie de détachement d'agents				Fonctionnaires						
	Nouvel arrivés, affectés, la connectivité	Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en 2020 en tant que non contractuel	Voie de concours, examen pro, sélection pro	Article 38 (travailleurs handicapés)	Article 38 bis - titularisation à l'issue d'un PACTE	Voie de mutation directe	de la PPE	d'autres collectifs territoriaux	d'autres organismes (par ex.: PPEUE)	Transfert de compétence	Rémunération agents non rémunérés pendant la période d'absence :	Recours d'agents en positions particulières avant les réembauchés pendant la période d'absence	Total			
	contractuel permanent	non contractuel									retour de disponibilité	autres cas	Humains	Femmes	Tempo complet	Tempo non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE																	
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents administratifs	1	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	6	0	0	0	0	1	6	0	0	0	1	0	0	3	12	0
FILIERE TECHNIQUE																	
Ingenieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingenieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents techniques	0	21	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	21	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	15	11	0
FILIERE CULTURELLE																	
Généralistes du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Généralistes des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents techniques du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																	
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éducateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																	
Compagnons socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éducateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																	
Médicins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychiatres, centres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychiatres*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médicaux-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																	
Masso-orthopédistes, sportivement actifs et orthopédistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Podiatres-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électrocardiologue médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																	
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ordonne les tableaux suivants concernant les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021

Tableau 1.9.3.a : Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels					Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Remplaçants	14	15	0	0	2	31	0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.3.b : Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)					Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	9	3	0	0	0	12	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	1	1	0	1	1	3	0
Adjointes administratifs	0	15	0	0	0	15	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	10	19	0	1	1	30	0
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	5	1	0	0	0	6	0
Techniciens	5	1	1	0	0	7	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	30	25	1	5	5	61	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	40	27	2	5	7	74	0
FILIERE CULTURELLE							
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	2	0	0	2	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	3	0	0	0	3	0
Assistants d'enseignement artistique	1	2	13	8	8	24	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	1	0	0	0	0	1	0
FILIERE CULTURELLE	2	5	15	8	8	30	0
FILIERE SPORTIVE							
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	3	2	0	0	0	5	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	3	2	0	0	0	5	0
FILIERE SOCIALE							
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	1	0	2	2	3	0
Educateurs de jeunes enfants	0	3	0	0	0	3	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	27	0	0	0	27	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	31	0	2	2	33	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecins	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	1	0	0	0	1	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	9	0	0	0	9	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	10	0	0	0	10	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	1	0	0	1	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	1	0	0	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS							
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION							
Animateurs	4	1	0	0	0	5	0
Adjointes d'animation	5	3	7	13	13	28	0
FILIERE ANIMATION	9	4	7	13	13	33	0
TOTAL	64	98	25	29	29	216	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 32-853 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champs des tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2021

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2021

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2021

Motif de départ définitif ou "temporaire"	Hommes				Femmes			
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; <i>ne prendre en compte que les mises à disposition complètes</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	1	0	2	3
. Mise en disponibilité	1	0	4	5	0	0	4	4
- de droit	0	0	1	1	0	0	1	1
- sur demande	1	0	3	4	0	0	3	3
. Congé parental	0	0	0	0	0	0	2	2
. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	0	5	10	15	1	2	5	8
. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures : fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ... dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2021)	0	0	1	1	0	0	0	0
. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	0
. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0
. Démission	0	0	0	0	0	0	0	0
. Départ à la retraite	0	1	8	9	2	3	18	23
. Licenciement	0	0	1	1	0	0	0	0
. Décès	1	0	2	3	0	1	0	1
. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé spécial	0	1	2	3	0	1	2	3
. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	7	28	37	4	7	33	44
Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du schéma de calcul de la variation des effectifs)	2	7	28	37	4	7	33	44

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2021

Motif de départ définitif ou "temporaire"	Hommes				Femmes			
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; <i>ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0
. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	2	0	1	3	1	1	2	4
. Démission	0	0	1	1	0	0	2	2
. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)</i>	0	0	0	0	3	0	0	3
. Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	1	1
. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0
. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0
. Transfert de compétence	0	0	15	15	0	2	16	18
. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	0	0	0	0	0	0	0	0
. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	0	17	19	1	3	21	25
Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du schéma de calcul de la variation des effectifs)	2	0	17	19	1	3	21	25

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2021 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

Tableau 1.9.4.1.a : **Fonctionnaires**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.4.1.b : **Contractuels sur emploi permanent**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2021 au sein de votre collectivité ?	Non
--	-----

Tableau 1.9.4.2.a : **Fonctionnaires**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.4.2.b : **Contractuels sur emploi permanent**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	0	0	0	0	0

Parcours pro 1.9.5 Titularisations et stages au cours de l'année 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2021.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	9	20
Prolongation de stage	0	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	0
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2021	1	2
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	15	17
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	3	8

Parcours pro 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021

Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2021 un :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon :	191	267
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	0	5
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	191	262
. avancement de grade :	27	28
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	0	0
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	27	28
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :	Hommes	Femmes
. Promotion interne sans examen professionnel :	7	2
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	5	2
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	12	4

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2021.

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021

Filières	Suite à l'avancement de grade						TOTAL
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		
	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	1	4	2		10
FILIERE TECHNIQUE	0	0	1	0	3		5
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	1		1
FILIERE SPORTIVE	0	0	5	0	0		0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0		0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0		0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	1	0	1		1
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0		0
FILIERE ANIMATION	0	0	1	1	11		6
TOTAL	0	0	9	5	18		23

1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2021

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Concours		Examen professionnel		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 93-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2021, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	0	0	0
Total	0	0	0

2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Oui
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	2

* Champ : les tableaux sur l'arrêtés concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Tableau 2.1.1.1.1. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Compressible	216	372	6 494,5	15 388,0	409	879
	15	33	771,0	3 126,0	12	27
Medical	5	9	97,0	985,0	5	7
	3	8	738,0	1 134,0	0	3
Non-compressible	7	20	1 432,0	4 770,0	2	21
	2	11	730,0	3 606,0	1	4
Autres raisons	3	6	611,0	1 050,0	3	8
	10	23	141,0	2 623,5	12	31
Total	346	671	11 437,0	33 748,5	593	1 398

* Si un agent a été arrêté plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches parascolaires sont à inscrire :
- en congé maternité pour les fonctionnaires ;

Tableau 2.1.1.2. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2021*												
	Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	0	4	24	66	64	57	83	95	124	66	588
	Non-compressible	0	0	0	4	2	5	6	9	14	8	48
	Autres raisons	0	0	1	1	0	2	0	2	5	3	14
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	1	0	1	6	1	2	11
	Non-compressible	0	0	0	0	1	0	5	7	7	7	27
	Autres raisons	0	0	0	0	0	0	5	0	5	3	13
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	0	0	2	0	3	4	9
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Autres raisons	0	0	6	15	6	4	0	2	0	0	33
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres raisons	0	2	8	34	46	39	50	43	40	12	274
Total	0	6	39	120	120	107	152	164	199	105	865	1 017

*Un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3. Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2021												
	Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	0	34	695	2 345	1 724	2 281	2 731	2 697	4 829	3 683	21 883
	Non-compressible	0	0	0	145	23	285	145	1 305	929	1 065	3 897
	Autres raisons	0	0	45	9	0	120	0	22	408	482	1 086
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	338	0	142	925	11	456	1 872
	Non-compressible	0	0	0	0	3	0	892	1 185	2 323	0	6 202
	Autres raisons	0	0	0	0	0	0	1 786	0	1 655	1 095	4 336
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	0	0	217	0	687	757	1 661
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres raisons	0	0	502	1 437	627	184	0	15	0	0	2 765
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	0	14	33	166	307	261	307	177	176	45	1 485
	Autres raisons	0	48	1 275	4 102	3 022	3 131	6 219	6 325	10 294	9 906	45 186
Total	0	48	1 275	4 102	3 022	3 131	6 219	6 325	10 294	9 906	865	45 186

Clémp - les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2021

Tableau 2.1.1.1 - Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de contractuels sur emploi permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé maladie	39	103	479,0	1 699,5	59	211
		Pour accidents du travail imputables au service	4	2	177,0	30,0	4	2
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	1	0,0	14,0	0	2
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	5	0,0	354,8	0	5	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Œuvres Sociales, réserveiste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	21	50	90,0	312,0	0	0	
	Total	64	161	746,0	2 430,3	63	220	

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.
 ** Si un arrêt est partiel, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.
 Les congés pour proches atteints de cancer à inclure :
 - en congé maladie pour les contractuels

Tableau 2.1.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

			Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2021											
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	Pour congé maladie	1	11	33	19	28	12	10	12	7	7	2	142
		Pour accidents du travail imputables au service	0	1	0	2	0	0	1	1	1	0	0	6
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption (1)	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	5	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Œuvres Sociales, réserveiste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	5	11	10	23	8	5	3	1	5	0	71	
	Total	1	18	45	33	52	20	16	17	9	12	2	225	

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3 - Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

			Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2021											
			Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical	Compressible	Pour congé maladie	10,0	100,0	427,0	267,0	612,5	136,0	208,0	145,0	95,0	83,0	95,0	2 178,5
		Pour accidents du travail imputables au service	0,0	9,0	0,0	139,0	0,0	0,0	15,0	23,0	21,0	0,0	0,0	207,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0	14,0
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption (1)	0,0	25,3	25,3	168,0	136,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	354,8	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Œuvres Sociales, réserveiste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0,0	11,0	61,0	101,5	104,5	60,0	14,5	27,5	6,0	16,0	0,0	402,0	
	Total	10,0	145,3	513,5	675,5	853,0	196,0	237,5	209,5	122,0	99,0	95,0	3 156,3	

2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2021

[Retour au sommaire](#)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi NON permanents présents dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Tableau 2.1.3.1. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

		Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**		
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Médical	Compressible							
	Non-compressible							
Autres raisons	Pour congé maladie	12	76	114,0	1 029,0	19	132	
	Pour accidents du travail imputables au service	1	5	21,0	56,0	1	5	
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	1	0,0	9,0	0	1	
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour maternité ou adoption	0	5	0,0	354,8	0	5	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAPFA), hors motif syndical ou de représentation	3	15	15,0	49,0	0	0	
	Total	16	102	150	1 498	20	143	

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

En congés pour causes pathologiques sont à inclure :
en cas de maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.2. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2021												
	Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical		15	19	10	4	8	5	10	3	11	3	88
	Compressible	0	1	0	1	2	0	0	0	2	0	6
	Non-compressible	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autres raisons		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons		0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	5
	Compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	2	1	3	1	3	1	2	2	2	0	18
Total	17	23	10	5	10	5	10	3	13	3	0	118

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.3.3. : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2021												
	Moins de 20 ans	Moins de 25 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Médical		60,0	212,0	124,0	47,0	186,0	79,0	177,0	15,0	232,0	11,0	1.443,0
	Compressible	0,0	15,0	0,0	5,0	29,0	0,0	0,0	0,0	28,0	0,0	77,0
	Non-compressible	0,0	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0
Autres raisons		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Compressible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres raisons		0,0	32,0	185,8	137,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	354,8
	Compressible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	2,0	3,0	10,0	3,0	14,0	6,0	11,0	2,0	10,0	0,0	64,0
Total	62,0	271,0	319,8	192,0	229,0	85,0	188,0	17,0	270,0	11,0	3,0	1 647,8

2.1.4 Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

Champs : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2021.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	1	11,0
Catégorie B	0	0,0
Catégorie C	13	216,0

2.1.5 Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

Champs : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

2.1.6 Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champs : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents sur emploi permanent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui

2.1.8 Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2021

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	3	107	48	3	3
	B	7	374	43	7	7
	C	132	10 900	111	46	132
Femmes	A	10	1 388	27	7	10
	B	23	2 705	53	15	23
	C	290	24 040	432	228	290

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	4	503	17	3	4
	B	4	177	20	4	4
	C	18	974	50	13	18
Femmes	A	4	237	11	3	4
	B	3	234	20	3	3
	C	55	3 625	57	42	55

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	0	0	3	0	0
	B	0	0	4	0	0
	C	4	185	10	4	4
Femmes	A	0	0	3	0	0
	B	2	596	5	2	2
	C	3	220	16	2	3

Tableau 2.1.8.4.: Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires			Contractuels occupant un emploi permanent		
		1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)			
HOMMES	moins de 20 ans	0	0	0			
	20 à 24 ans	1	2	0			
	25 à 29 ans	10	3	1			
	30 à 34 ans	21	5	0			
	35 à 39 ans	13	3	0			
	40 à 44 ans	5	3	0			
	45 à 49 ans	16	0	0			
	50 à 54 ans	18	2	1			
	55 à 59 ans	16	0	0			
	60 à 64 ans	11	2	0			
	65 ans et plus	0	0	0			
TOTAL	111	20	2				
FEMMES	moins de 20 ans	0	0	0			
	20 à 24 ans	0	3	1			
	25 à 29 ans	5	13	0			
	30 à 34 ans	21	3	0			
	35 à 39 ans	21	11	0			
	40 à 44 ans	22	7	1			
	45 à 49 ans	29	4	0			
	50 à 54 ans	38	3	0			
	55 à 59 ans	42	3	0			
	60 à 64 ans	32	1	0			
	65 ans et plus	2	0	0			
TOTAL	212	48	2				
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0	0	0			
	20 à 24 ans	1	5	1			
	25 à 29 ans	15	16	1			
	30 à 34 ans	42	8	0			
	35 à 39 ans	34	14	0			
	40 à 44 ans	27	10	1			
	45 à 49 ans	45	4	0			
	50 à 54 ans	56	5	1			
	55 à 59 ans	58	3	0			
	60 à 64 ans	43	3	0			
	65 ans et plus	2	0	0			
TOTAL	323	68	4				

* Age atteint au 31/12/2021

Année de naissance

moins de 20 ans
20 à 24 ans
25 à 29 ans
30 à 34 ans

2002 et années suivantes
1997 à 2001
1992 à 1996
1987 à 1991

35 à 39 ans
40 à 44 ans
45 à 49 ans
50 à 54 ans
55 à 59 ans
60 à 64 ans
65 ans et plus

1982 à 1986
1977 à 1981
1972 à 1976
1967 à 1971
1962 à 1966
1957 à 1961
1956 et avant

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
---	-----

Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
---	-----

2.2.0 Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet qu'ils travaillent à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	465	696	1 161
Cycle mensuel	0	0	0
Cycle saisonnier	35	2	37
Cycle annuel	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Forfait	0	0	0
Total tous types de cycles	500	698	1 198
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0
Rappel : nombre total d'agents concernés			1 198

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2021		dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2021		dont nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2021		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2021	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2021	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2021
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	38	31	3	1	0	0	69	4	0
Catégorie B	45	50	2	3	0	0	95	5	0
Catégorie C	245	436	3	5	0	0	681	8	0
Toutes catégories	328	517	8	9	0	0	845	17	0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2021		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2021		Nombre de jours accumulés au 31/12/2021	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2021
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	0	0	0	0	0	0

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2021.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2021		Nombre de jours indemnisés en 2021		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2021		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	33	55	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	24	70	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	127	228	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	184	352	0	0	0	0	0	0

* Régime de retraite supplémentaire dans la fonction publique (Rafp).

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi partiellement à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2021.

Tableau 2.2.2.1. : **Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet**

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE ANIMATION		Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Animateurs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les particulières du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-975 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.3. : Contractuels sur emploi permanent

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																	
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE																	
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE																	
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE SPORTIVE																	

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	0
Jours de congés annuels	0
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	0
TOTAL	0

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2021 ?	Oui
---	-----

Dans votre collectivité, y'a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou complémentaires au cours de l'année 2021?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021

Cadres d'emplois Filières	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent			
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ADMINISTRATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES	0,00	90,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	247,50	291,00	0,00	0,00	20,00	103,49	0,00	0,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	443,49	1 733,74	0,00	0,00	30,00	211,16	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	690,99	2 115,49	0,00	0,00	50,00	314,65	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS	817,00	20,00	0,00	0,00	92,75	55,00	32,00	0,00
AGENTS DE MAITRISE	2 700,24	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES	10 609,24	973,92	0,00	0,00	1 390,85	291,50	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	14 126,48	1 059,92	0,00	0,00	1 483,60	353,50	32,00	0,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	32,00
FILIERE CULTURELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	42,00
CONSEILLERS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DES APS	503,00	0,00	0,00	0,00	41,50	26,50	0,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	503,00	2,00	0,00	0,00	41,50	26,50	0,00	0,00
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	95,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS SOCIAUX	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	8,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	8,00	196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTROLOGIE MEDICALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	3 770,75	1 272,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GARDES-CHAMPÊTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	4 842,75	1 272,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTROLEURS, COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LIEUTENANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-OFFICIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAPERS ET CAPORAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEURS	0,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS D'ANIMATION	519,85	195,41	0,00	0,00	0,00	0,00	124,96	132,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Cadres d'emplois Fillières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021	
FLIERE ANIMATION	519,85	280,41	0,00	0,00	0,00	139,96	132,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	20 691,07	5 023,07	0,00	0,00	0,00	1 715,06	827,07	68,00	42,00	32,00	35,00	0,00

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent			
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CADRE D'EMPLOIS	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2021		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2021		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2021		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2021	
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Redacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.1 Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	7	27	34
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	3	14	17
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	0	1	1
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	3	13	16
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	0	0	0

2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs

2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires, et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2021.

	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :											Total		
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)								Hommes			Femmes
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus							
		Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)							
FILIERE ADMINISTRATIVE														
Administrateurs	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Attachés	10	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	13
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	10	24	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	10	26
Adjoints administratifs	19	136	0	3	0	0	5	0	0	0	0	0	19	144
FILIERE ADMINISTRATIVE	41	173	0	3	0	0	7	0	0	0	0	0	41	183
FILIERE TECHNIQUE														
Ingénieurs en chef	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Ingénieurs	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	2
Techniciens	11	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	12	4
Agents de maîtrise	35	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	4
Adjoints techniques	226	158	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	226	161
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	279	168	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	280	171
FILIERE CULTURELLE														
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Attachés de conservation du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Bibliothécaires	1	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	4
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	2	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	5
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	6	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3	7
Assistants d'enseignement artistique	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Adjoints territoriaux du patrimoine	2	14	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	16
FILIERE CULTURELLE	9	34	0	1	0	0	2	0	1	1	2	1	10	39
FILIERE SPORTIVE														
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0
Opérateurs des APS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FILIERE SPORTIVE	12	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	1

TOTAL		406	534	0	6	1	16	1	2	408	558
--------------	--	-----	-----	---	---	---	----	---	---	-----	-----

*comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

2.3.3 Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2021.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	2	0
	Total	2	0
Catégorie B	Hommes	2	0
	Femmes	3	0
	Total	5	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	19	0
	Total	19	0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet, rémunérés au 31/12/2021.

	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :										Total	
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)						90% et plus			
	Hommes 2.3.4(1)	Femmes 2.3.4(2)	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		Hommes 2.3.4(7)		Femmes 2.3.4(8)		Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	9	6	1	0	0	0	0	0	0	0	10	6
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3
Adjoint administratifs	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
FILIERE ADMINISTRATIVE	11	24	1	0	0	1	0	0	0	0	12	25
FILIERE TECHNIQUE												
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1
Techniciens	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	1
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	34	27	0	0	0	0	0	0	0	0	34	27
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	47	29	0	0	0	0	0	0	0	0	47	29
FILIERE CULTURELLE												
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Assistants d'enseignement artistique	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Adjoints territoriaux du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
FILIERE CULTURELLE	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5
FILIERE SPORTIVE												
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2
FILIERE SOCIALE												
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Educateurs de jeunes enfants	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36
FILIERE MEDICO-SOCIALE												
Médecins	15	13	0	0	0	0	0	0	0	0	15	13
Psychologues	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6

CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :										Total	
TEMPS PLEIN	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)									Hommes	Femmes
	100%			Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus			
Hommes 2.3.4(1)	Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes		
FILIERE ADMINISTRATIVE											
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
15	30	0	0	0	0	0	0	15	30	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE											
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE											
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS											
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION											
5	7	0	0	0	0	0	0	5	7	0	
8	6	0	0	0	0	0	0	8	6	0	
13	13	0	0	0	0	0	0	13	13	0	
TOTAL	91	139	1	0	1	0	0	92	140	0	

⁴ Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2021.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
Catégorie A	Hommes	1	0
	Femmes	0	0
	Total	1	0
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	1	0
	Total	1	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
	Total	0	0

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

	Hommes			Femmes			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2021	FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	3	1	2	11
	FILIERE TECHNIQUE	1	1	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	1
	TOTAL	2	1	3	1	2	12
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en télétravail a été rejetée	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du	4	0	3	4	4	15	

télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2021

	1	1	1	3	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	5	1	6	4	4	4	17

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :

Article 133 de la loi du 12 mars 2012 :

Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public.

Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler :	Hommes			Femmes			TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	0
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

3.1.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Oui
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Oui

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4		3.1.1.5		3.1.1.6		3.1.1.7	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 643 916	5 453 018	485 450	1 222 181	25 120	98 404	0	30 753	137 411	16 322	51 939	32 543	120 007	
Catégorie A	828 750	531 716	308 790	193 282	12 312	9 361	0	0	298	6 225	3 729	14 885	9 873	
Catégorie B	370 924	934 016	96 639	240 070	7 592	12 880	0	14 404	28 218	4 057	7 088	7 525	19 856	
Catégorie C	444 242	3 987 286	80 021	788 829	5 216	76 163	0	16 349	108 895	6 040	41 122	10 133	90 278	
FILIERE TECHNIQUE	7 791 176	3 866 388	1 519 763	664 212	44 540	25 869	0	400 243	36 714	80 223	27 714	170 200	95 009	
Catégorie A	457 493	105 788	160 725	30 288	3 843	2 250	0	0	0	596	4 115	8 572	2 101	
Catégorie B	461 005	113 309	131 890	29 972	2 786	563	0	27 102	3 735	3 967	900	8 758	2 313	
Catégorie C	6 872 678	3 647 291	1 227 148	603 952	37 911	23 056	0	373 141	32 979	75 660	22 699	152 870	90 595	
FILIERE CULTURELLE	398 227	1 324 667	61 661	181 447	4 538	11 134	0	230	4 440	51	4 720	9 911	33 756	
Catégorie A	159 677	419 159	24 740	56 450	657	1 687	0	0	0	28	55	4 003	10 868	
Catégorie B	190 623	521 720	31 758	76 517	2 756	2 989	0	0	1 093	23	1 862	4 659	13 145	
Catégorie C	47 927	383 788	5 163	48 480	1 125	6 458	0	230	3 347	0	2 803	1 249	9 743	
FILIERE SPORTIVE	448 166	29 013	113 262	4 955	5 089	563	0	15 867	33	7 716	0	9 171	703	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	448 166	0	113 262	0	5 089	0	0	15 867	0	7 716	0	9 171	0	
Catégorie C	0	29 013	0	4 955	0	563	0	0	33	0	0	0	703	
FILIERE SOCIALE	0	1 948 830	0	318 664	0	13 678	0	0	2 738	0	20 984	0	48 243	
Catégorie A	0	94 471	0	16 143	0	2 062	0	0	0	0	831	0	2 303	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	1 854 359	0	302 521	0	11 616	0	0	2 738	0	20 153	0	45 940	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	87 110	620 861	17 297	111 183	844	6 732	0	174	438	0	7 017	2 054	14 837	
Catégorie A	87 110	123 267	17 297	23 737	844	2 334	0	174	258	0	959	2 054	2 943	
Catégorie B	0	42 166	0	8 710	0	0	0	0	0	0	0	0	999	
Catégorie C	0	455 428	0	78 736	0	4 398	0	0	180	0	6 058	0	10 895	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

FILIERE POLICE MUNICIPALE	962 623	227 036	209 221	42 869	28 336	7 091	0	0	152 167	34 214	4 584	886	15 100	3 785
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	152 027	0	48 976	0	3 796	0	0	0	26 860	0	23	0	2 235	0
Catégorie C	810 596	227 036	160 245	42 869	24 540	7 091	0	0	125 307	34 214	4 561	886	12 865	3 785
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	1 165 856	1 452 238	250 978	317 505	12 366	21 723	0	0	25 281	26 787	12 488	14 112	25 681	32 695
Catégorie B	178 648	226 863	53 108	70 598	844	3 498	0	0	4 627	9 157	2 823	5 734	3 481	4 153
Catégorie C	987 208	1 225 375	197 870	246 907	11 522	18 225	0	0	20 654	17 630	9 665	8 378	22 200	28 542
Total	12 497 074	14 922 051	2 657 632	2 863 016	120 833	185 194	0	0	624 715	242 775	121 384	127 372	264 660	349 035

Rémunérations 3.2.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2021

Champ : contractuels sur un emploi permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

3.2.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher la question suivante :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.3		3.2.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	520 791	664 470	192 306	155 425	0	0	3 173	16 368
Catégorie A	424 959	142 158	172 224	44 025	0	0	0	0
Catégorie B	77 880	98 035	17 268	27 535	0	0	2 645	3 640
Catégorie C	17 952	424 277	2 814	83 865	0	0	528	12 728
FILIERE TECHNIQUE	1 412 517	845 142	309 617	127 241	0	0	61 471	14 473
Catégorie A	299 236	11 687	113 377	4 963	0	0	0	165
Catégorie B	148 263	52 754	48 464	17 311	0	0	4 243	1 802
Catégorie C	965 018	780 701	147 776	104 967	0	0	57 228	12 506
FILIERE CULTURELLE	245 245	257 167	43 936	43 285	0	0	2 121	4 594
Catégorie A	34 498	0	6 171	0	0	0	1 536	0
Catégorie B	189 979	257 167	36 027	43 285	0	0	585	4 594
Catégorie C	20 768	0	1 738	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	93 905	43 497	19 342	9 875	0	0	996	443
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	93 905	43 497	19 342	9 875	0	0	996	443
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	856 829	0	143 909	0	0	0	420
Catégorie A	0	140 180	0	38 303	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	716 649	0	105 606	0	0	0	420
FILIERE MEDICO-SOCIALE	391 571	750 167	15 861	58 489	0	0	0	153
Catégorie A	391 571	529 773	15 861	19 593	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	220 394	0	38 896	0	0	0	153
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	14 955	0	3 587	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	14 955	0	3 587	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	285 878	236 159	58 099	41 746	0	0	6 439	7 641
Catégorie B	122 047	29 201	33 723	7 371	0	0	3 091	737
Catégorie C	163 831	206 958	24 376	34 375	0	0	3 348	6 904
Total	2 964 862	3 653 431	642 748	579 970	0	0	74 200	44 092

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistant maternels	0	0
Assistant familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	1 599 861	2 018 655
Total	1 599 861	2 018 655

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2021
Anciens titulaires	2
Anciens stagiaires	0

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage

	Nombre d'allocataires dans l'année 2021
Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner :	0

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?

Oui

Si votre collectivité a-t-elle versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ? Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant

	Fondement du recrutement							Total du nombre de contractuels		
	Article 3 l., 1*	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1*	Article 3-3, 2*	Article 3-3, 3*	Article 3-3, 3° bis		Article 3-3, 4*	Article 3-3, 5*
CADRE D'EMPLOIS										
	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas répertorié dans le fichier transmis à la UGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	43 721	31 868	27,11
Catégorie A	68 605	57 421	16,30
Catégorie B	40 362	36 918	8,53
Catégorie C	27 204	29 200	-7,34
FILIERE TECHNIQUE	30 693	26 256	14,46
Catégorie A	68 181	52 894	22,42
Catégorie B	42 139	32 374	23,17
Catégorie C	29 098	25 729	11,58
FILIERE CULTURELLE	33 352	32 531	2,46
Catégorie A	36 962	46 011	-24,48
Catégorie B	33 919	29 779	12,21
Catégorie C	23 964	27 238	-13,66
FILIERE SPORTIVE	35 372	29 013	17,98
Catégorie A			
Catégorie B	35 372		
Catégorie C		29 013	
FILIERE SOCIALE		26 518	
Catégorie A		33 382	
Catégorie B			
Catégorie C		26 243	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	43 555	30 008	31,10
Catégorie A	43 555	34 146	21,60
Catégorie B		42 166	
Catégorie C		28 323	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	43 420	39 348	9,38
Catégorie A			
Catégorie B	50 676		
Catégorie C	42 285	39 348	6,95
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	27 992	27 912	0,29
Catégorie B	40 602	39 592	2,49
Catégorie C	26 502	26 466	0,14
Total	32 726	29 141	10,95

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	44 703	25 217	43,59
Catégorie A	49 128	23 693	51,77
Catégorie B	38 940	22 537	42,12
Catégorie C	17 952	26 517	-47,71
FILIERE TECHNIQUE	27 943	22 960	17,83
Catégorie A	45 685	35 415	22,48
Catégorie B	30 953	31 589	-2,05
Catégorie C	24 612	22 427	8,88
FILIERE CULTURELLE	26 628	24 562	7,76
Catégorie A	32 545		
Catégorie B	26 570	24 562	7,56
Catégorie C	20 768		
FILIERE SPORTIVE	24 777	24 855	-0,31
Catégorie A			
Catégorie B	24 777	24 855	-0,31
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE		24 041	
Catégorie A		31 932	
Catégorie B			
Catégorie C		22 933	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	26 105	24 199	7,30
Catégorie A	26 105	26 489	-1,47
Catégorie B			
Catégorie C		20 036	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	18 694		
Catégorie A			
Catégorie B	18 694		
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	25 570	24 346	4,79
Catégorie B	30 512	26 790	12,20
Catégorie C	22 818	24 037	-5,34
Total	29 016	24 080	17,01

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2021	0	0	0	0	0

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordres.

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	93 845 105
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	58 258 834

Champs : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents en 2021.

	Effectif au 31/12/2021 des agents de la collectivité	Effectif en équivalent temps plein sur 2021
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	5	0
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	2	0
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI)***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	0
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	1
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	0
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	0	0

Champs : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2021.

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	0	0
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Formation dans le cadre des habilitations	21 096	381	274
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	30 324		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	30 231		

anté et sécurité au travail 4.1.3 **Nombre de visites médicales sur demande de l'agent**

Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2021	19	40

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2021 ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et indiquer :

L'année de création du document	2012
L'année de la dernière mise à jour	2020

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2021 ?	Non
---	-----

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2021 :

Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	Non
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Oui
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2021 ?	Oui
---	-----

* Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2021	2 334 332,00	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	
---	---------------------	--	--

Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2021 dans votre collectivité ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2021								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2021 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt		Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	365	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379	0	0
Adjoints administratifs	10	19	0	7	0	0	0	0	0	299	0	64
FILIERE ADMINISTRATIVE	10	19	0	7	0	0	0	0	365	678	0	64
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	2	0	0	0	0	0	0	0	22	0	0	0
Adjoints techniques	10	34	0	10	0	0	0	0	402	1 461	19	602
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	12	34	0	10	0	0	0	0	424	1 461	19	602
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	33	4
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	33	369
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	45	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	45	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	20	0	8	0	0	0	0	0	773	0	0
Agents sociaux	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	27	0	8	0	0	0	0	0	773	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0	14
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	1	1	0	0	0	0	0	0	318	151	0	0
Gardes champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1	1	0	0	0	0	0	0	318	151	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	5	11	3	6	0	0	0	0	131	155	0	9
FILIERE ANIMATION	6	11	3	6	0	0	0	0	131	155	0	9
TOTAL	29	93	3	31	0	0	0	0	1 253	3 242	97	1 058

Châno : le tableau qui suit concerne tous les agents (salariés ou non) et les commerçants (y compris contractuels sur contrat non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré-remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2021 dans votre collectivité ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2021		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2021		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	6	0	0	0	142	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	6	0	0	0	142	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	9	20	2	2	524	793	72	156
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	9	20	2	2	524	793	72	156
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	4	0	2	0	113	0	35
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	4	0	2	0	113	0	35
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	5	0	0	0	49	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	5	0	0	0	49	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	15	29	2	4	666	955	72	191

	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

* y compris pensions d'invalidité du régime général.

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2021 ?	Oui
---	-----

Tableau 4.2.6.1 : les fonctionnaires

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	2	16	0	1	47	66
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	0	1	0	0	3	4
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	2	17	0	1	50	70

Tableau 4.2.6.2 : les contractuels

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	3	0	0	0	3
Femmes enceintes				0	0	0	0
Contractuels réintégré après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	3	0	0	0	3

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	1	0	1	0	0	1	3
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	1	1
Total	1	0	1	0	0	2	4

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



Anté et sécurité au travail

4.3.1

Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2021

laïcs et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2021.

Tableau 4.3.1.1 : Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2021						Nombre d'actes de violence sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2021					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2-1 du code du travail)					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.6 : Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.7 : Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	1
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	3
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	4

**Modalités organisationnelles**

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de signalement ?	Assuré en propre par la collectivité
---	--------------------------------------

Modalités de traitement des faits signalésActes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de harcèlement moral au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
	Nombre de saisines	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de harcèlement sexuel au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
	Nombre de saisines	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements d'agissements sexistes au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
	Nombre de saisines	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---	---	---

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de menaces au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements d'actes de discrimination au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	0
Patronyme	0
Situation de famille ou de grossesse	0
Etat de santé	0
Apparence physique	0
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

[Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée](#)

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	0

Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	0
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	0
Mise en place d'une enquête	0
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021.

		Hommes	Femmes
D e m a n d e s	Demande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	6	13
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	0
D é c i s i o n s	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2021 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	6	13
	Retraite pour invalidité	0	0
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2021 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	0	0
	<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	0	0
	<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	0	0
	<i>FILIERE CULTURELLE</i>	0	0
	<i>FILIERE SPORTIVE</i>	0	0
	<i>FILIERE SOCIALE</i>	0	0
	<i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i>	0	0
	<i>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</i>	0	0
	<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>	0	0
	<i>FILIERE INCENDIE ET SECOURS</i>	0	0
<i>FILIERE ANIMATION</i>	0	0	
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2021	0	0	
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0	
Mises en disponibilité d'office	0	0	

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2021 ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

5.1.1.1 Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2021 ayant participé à au moins une formation en 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	10	14	4	6	34
Catégorie B	29	33	6	10	78
Catégorie C	177	236	16	41	470
Total	216	283	26	57	582

5.1.1.2 Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2021 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2021

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par										Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année		
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF			
	au titre de la cotisation obligatoire	5.1.1(1)									au delà de la cotisation obligatoire	5.1.1(2)	5.1.1(3)
Titulaires et stagiaires													
Pour les agents de catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	18	0	0	0	18	0	3	3	6	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation d'intégration	18	0	0	0	18	0	3	3	6	0	0	0	0
dont formation de professionnalisation	3	0	5	55	63	0	8	13	21	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	21	0	5	55	81	0	11	16	27	0	0	0	0
Total													
Pour les agents de catégorie B	14	0	0	0	14	0	1	0	1	0	0	0	0
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	94	0	1	0	95	0	10	16	26	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	53	0	0	0	53	0	1	5	6	0	0	0	0
"-", formation d'intégration													

"- formation de professionnalisation	41	0	1	0	42	0	9	11	20	0
Formation de perfectionnement	39	5	3	100	147	5	24	24	48	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	147	5	4	100	256	5	35	40	75	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	73	0	0	0	73	0	0	6	6	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	193	0	13	0	206	0	38	39	77	0
"- formation d'intégration	32	0	0	0	32	0	0	7	7	0
"- formation de professionnalisation	161	0	13	0	174	0	38	32	70	0
Formation de perfectionnement	63	64	365	789	1 281	24	160	214	374	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	329	64	378	789	1 560	24	198	259	457	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	497	69	387	944	1 897	29	244	315	559	0

	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par										Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année														
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF	ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation														
	au titre de la cotisation obligatoire	5.1.1(1)									au delà de la cotisation obligatoire	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)					
Contractuels sur emploi permanent																									
Pour les agents de catégorie A																									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation de perfectionnement	11	0	6	41	58	20	4	6	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	11	0	6	41	58	20	4	6	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pour les agents de catégorie B																									
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation de perfectionnement	16	0	8	22	46	3	6	10	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	16	0	8	22	46	3	6	10	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)											
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	9	0	0	0	0	9	0	0	0	1	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	14	0	48	88	150	41	16	0	0	57	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	0	48	88	159	42	16	0	16	58	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL Toutes catégories	50	0	62	151	263	58	26	23	58	84	0
--------------------------------	-----------	----------	-----------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

5.1.2 Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	Nombre total de journées de formation dispensées par					Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2021 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année				
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	15	0	44	73	132	0	12	22	34	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	6	8	14	0	5	3	8	0
Total	15	0	50	81	146	0	17	25	42	0
Apprentis	0	0	0	2	2	0	0	1	1	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Tous types	15	0	50	83	148	0	17	26	43	0

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2021.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2021		Contractuels présents au 31/12/2021		Total
	Hommes 5.1.3(1)	Femmes 5.1.3(2)	Hommes 5.1.3(3)	Femmes 5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	0	1	2	0	3
Dossiers en cours	0	0	0	0	0
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	0	1	2	0	3
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	1	1	0	0	2
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2021	0	0	0	0	0
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2021.

		Montants pour l'année 2021 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	284 294,47
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	2 270,00
5.1.4.3	Autres organismes	84 396,50
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	9 144,80
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	134 398,38
Coût total des actions de formation		514 504,15

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
--	-----

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	8	8
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	4	4
Commission administrative paritaire	0	0
Commission consultative paritaire	0	0

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions dans l'année 2021
du comité technique *	7
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

* pour les collectivités ayant un CT propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité ?	(vide)
--	--------

Si oui :

Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2021	0
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	0
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	0

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2021 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)
--	--------

Si oui :

Nombre de réunions du CT dans l'année 2021 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	0
--	---

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions administratives paritaires	0	0	0
des commissions consultatives paritaires	0	0	0

À renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2021.

	Nombre de jours dans l'année 2021
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	0

Nombre d'heures dans l'année 2021

Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	0
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	0
- effectivement utilisées	0

Nombre de protocoles dans l'année 2021

Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0
--	---

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2021 ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2021
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	402
- sur mot d'ordre national	402
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2021 ?		Non		
Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2021 ou avant ?		Non		
Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2021	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2021	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2021	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2021
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)				
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail				
Mise en place du télétravail				
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services				
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations				
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes				
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap				
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie				

Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires					
Action sociale					
Protection sociale complémentaire					
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences					

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2021 ?	(vide)
--	--------

Si **NON**, **EN COURS** ou **NE SAIT PAS**,

A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2021 ?	
---	--

Si **OUI** à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2021 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	
Transport public de personnes	
Aides aux personnes âgées et handicapées	
Accueil des enfants de moins de 3 ans	
Accueil périscolaire	
Restauration collective et scolaire	

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations d'action sociale (en € ; opérations réelles, hors opérations d'ordres)	194029
---	--------

Prestations services directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations services par l'intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations services par l'intermédiaire d'une association nationale	Non
Prestations services par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)	Oui

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

Type de prestation	Nombre de bénéficiaires						
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Restauration	Subventions	0	0	0	0	0	0
	Titres restaurants	0	0	0	0	0	0
Logement Famille	Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	0	0	0	0	0
	Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
	Autres aides à la garde d'enfant	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, séjours linguistiques...)	0	0	0	0	0	0

	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0
	Séjours en centres de vacances spécialisés	0	0	0	0	0	0	0	0
Vacances et loisirs	Chèque-vacances	10	35	105	15	30	260		
	Chèque lire	0	0	0	0	0	0		
	Chèque culture	0	0	0	0	0	0		
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)		0	0	0	0	0	0	0	0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire ?	Non
--	-----

Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Oui	Non
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	57	0
Catégorie B	94	0
Catégorie C	639	0
Agents sur emploi non permanent	45	0
Nombre total de bénéficiaires	835	0

Montant des participations (en €)	Santé	Prévoyance
Catégorie A	58 660	0
Catégorie B	86 449	0
Catégorie C	206 181	0
Agents sur emploi non permanent	7 687	0
Montant total des participations* (en €)	358 977	0

* arrondir à l'euro supérieur.



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

→ concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2021	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2021	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	3	1
Avertissement	1	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	2	1
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	0	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2021	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Exclusion définitive du service	0	0

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2021	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0

Exclusion temporaire de fonctions	0	0
Licenciement	0	0

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2021	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	2	1
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	0	0
Ivresse	0	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0
Autres	1	0